

Réunion du 22 octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/58 - Coopération transfrontalière - 2113
Convention relative à la reconduction du Secrétariat commun
et du "Fonds commun de coopération Rhin Supérieur" de la
Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur sur la
période 2013-2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- confirme la poursuite de l'engagement du Département en faveur de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur, compte tenu de l'intérêt que représente cette instance
- approuve la décision de reconduction du Secrétariat commun et du "Fonds commun de coopération Rhin Supérieur" de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur sur la période 2013-2018, ainsi que la participation financière globale du Département à hauteur de 131 178 € (dont 49 998 € pour le Fonds commun de coopération), soit un versement annuel de 21 863 € au budget du Secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur, selon les modalités prévues dans la convention
- demande que le Secrétariat commun de la Conférence du Rhin Supérieur lui transmette annuellement, pour le 31 mars au plus tard, le rapport administratif, le rapport financier et les comptes certifiés de l'exercice précédent, afin d'assurer le suivi de la gestion administrative et financière de cet organisme
- approuve la convention relative à la reconduction du Secrétariat commun et du "Fonds commun de coopération Rhin Supérieur" de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur sur la période 2013-2018, et autorise son président à signer cette convention au nom du Département.

Le Conseil Général donne par ailleurs délégation à la commission permanente pour statuer sur les éventuelles modifications à intervenir durant la période 2013-2018, notamment par voie d'avenant, et complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121022-72696-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 31/10/12